



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 4.XII.1997 et de la publication
le 4.XII.1997
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 1997

DELIBERATION N° 97/11/263

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 1997 :
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal,

SUR proposition du Maire,

VU l'avis de la commission des Finances,

A la majorité des voix (4 abstentions : M. PICARD, Mme GREMILLON + pouvoir,
M. GAUTHIER),

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants au titre de la gestion 1997:

Fonctionnement recettes :

article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 342 079.01 F
article 7061 : Redevance d'assainissement	- 167 000,00 F

Fonctionnement dépenses :

article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	- 342 079.01 F
article 654 : Pertes sur produits Irrécouvrables	+ 10 000,00 F
article 006 : Autofinancement complémentaire	+ 507 158,02 F

Investissement recettes :

article 005 : Autofinancement complémentaire	+ 507 158,02 F
article 1318 : Subvention d'équipement	+ 35 945,00 F

Investissement dépenses :

article 2313 : Travaux sur réseaux	+ 543 103,02 F
------------------------------------	----------------

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

